



Les Nouvelles

Volume 16 — numéro 29 – 23 avril 2015

AGA de COMACO

L'Assemblée générale annuelle de COMACO se tiendra le jeudi 24 septembre 2015. Réservez votre journée, une activité de consultation des membres se déroulera après l'assemblée. Les documents vous parviendront au courant du mois d'août.

Actions du 1^{er} mai

Nous vous rappelons deux grandes actions de cette journée :

Le rassemblement pour la manifestation d'appui à l'action de perturbation de la Coalition opposée à la tarification et à la privatisation des services publics aura lieu le **1^{er} mai à 9 h 30** au Carré Phillips (métro McGill).

La Coalition montréalaise pour la survie des services publics organise une activité de solidarité qui a pour titre : *L'austérité, l'austérité, c'est pas une raison de se taire!* L'événement aura lieu au Comité social Centre Sud, 1710, Beaudry (Métro Beaudry) le **1^{er} mai de 14 h à 17 h**. Pour plus d'information, consultez la [page facebook](#) de l'événement.

Votre regroupement fermera ses portes et participera à l'action au Carré Phillips. Nous remercions les organismes membres de nous informer par courriel des actions qu'ils mettront en place dans leur quartier ou de leur participation à la marche du 1^{er} mai.

Bâillon pour le projet de loi no28, ou comment forcer l'adoption de la désassurance en santé

C'est ce que dénonce la Coalition solidarité santé dans son communiqué émis le 21 avril suite à l'adoption sous le bâillon de la loi 28. COMACO appuie la position de la Coalition en soulignant que l'article que le gouvernement a voulu passer sous le radar est le 166, qui modifie la Loi sur l'assurance maladie, en y ajoutant que « ... lorsqu'un service fourni par un professionnel de la santé cesse d'être un service assuré, toute somme prévue pour le financement de la rémunération de ce professionnel à l'égard d'un tel

service est, à ce moment, exclu de la rémunération convenue avec l'organisme représentatif concerné. ». « Ce deuxième projet de loi adopté sous le bâillon en moins de deux mois et demi en est un mammoth, traitant de tellement de questions différentes qu'il est difficile même pour les parlementaires d'en saisir tous les tenants et aboutissants », souligne le coordonnateur de la Coalition.

Pour lire l'intégralité du [communiqué](#).

Un budget pour les aînés

Stéphanie Grammond, dans son [article](#) paru dans *La Presse* le 22 avril 2015, analyse quelques mesures du nouveau budget qui vise à séduire les aînés. Par exemple, le rehaussement du plafond de cotisation annuelle au compte d'épargne libre d'impôt (CELI) qui passera de 5 500 \$ à 10 000 \$ dès cette année. Une mesure qui bénéficiera à 70 % aux personnes de 55 ans et plus. Toutefois, la hausse du plafond du CELI, reste une mesure qui profitera surtout aux mieux nantis. En effet, bien que le CELI soit utile pour les personnes à faibles revenus, notamment les aînés, le problème, c'est que les personnes à faibles revenus contribuent peu à leur CELI.

Pour ce qui est du FERR, à l'heure actuelle, les aînés doivent convertir leur REER en FERR à 71 ans au plus tard. Par la suite, ils doivent retirer une somme minimale de leur FERR chaque année. Ottawa réduira ces retraits obligatoires pour les 71 ans et plus d'environ 2 % par année. Les retraits grimperont avec l'âge, comme c'est déjà le cas, pour atteindre 20 % à partir de 95 ans.

Finalement, une offre de crédit d'impôt non remboursable pour l'accessibilité destiné aux handicapés et aux personnes de 65 ans et plus. Un crédit de 12,5 % qui s'applique sur des dépenses maximales de 10 000 \$ ce qui représente une économie d'impôt pouvant aller jusqu'à 1 250 \$. Il sera disponible pour l'installation d'une rampe d'accès, d'une baignoire avec porte-douche, d'une douche accessible en fauteuil roulant, etc. Ce crédit se superposera au crédit remboursable déjà offert par Québec pour les frais engagés par un aîné pour se maintenir à domicile. Mais encore faut-il que les aînés soient au courant. Il existe tellement de crédits offerts pour les personnes en perte d'autonomie qu'on peut facilement s'y perdre. Soyez vigilants! Conclut la chroniqueuse.

Le vieillissement de la population ne fera pas bondir les coûts

C'est le titre de [l'article](#) de Jessica Nadeau paru le 14 avril 2015 dans *Le Devoir*. L'auteure rapporte les résultats d'une étude de l'Institut de recherche et d'informations socio-économiques (IRIS), qui craint que les scénarios alarmistes mènent à l'adoption de mauvaises politiques publiques et ouvrent la porte d'entrée pour favoriser le privé. Il est possible d'accéder en ligne à l'étude de l'IRIS [Quels seront les impacts du vieillissement de la population ?](#) (16 pages).

Programme Aînés IS : Réduire l'isolement social des aînés

Le nouveau programme [Aînés IS](#) est issu d'une collaboration entre [Innoweave](#) et le Gouvernement du Canada. Son objectif est d'aider les communautés à travers le Canada à générer, implanter et mettre à l'échelle des approches sociales innovatrices afin de réduire l'isolement des aînés. Aînés IS est conçu de manière à œuvrer en partenariat avec le programme fédéral [Nouveaux Horizons pour les aînés \(PNHA\)](#) et s'appuie sur le travail du [Conseil national des aînés](#) et son récent [rapport sur l'isolement social des aînés](#). Le 27 mars dernier, madame Alice Wong, ministre d'État (Aînés), a fait [l'annonce](#) que l'appel de projets du PNHA ouvrira en **mai 2015**. Le budget de 21 millions \$ alloué à ce programme visera à réduire l'isolement social pour les aînés et les projets retenus seront soutenus par Aînés IS. Le programme permettra aux organismes communautaires de profiter de l'expertise d'Innoweave, qui offrira de l'information, des ateliers et du mentorat personnalisé en innovation sociale. Aînés IS s'appuie sur le récent rapport du Conseil national des aînés intitulé : [Rapport sur l'isolement social des aînés](#).

Pour la région de Montréal, un [webinaire d'information et d'engagement à Aînés IS](#) aura lieu le **7 mai 2015**.

Fonds PRÉSÂGES : date limite le 30 avril 2015

Le [Fonds PRÉSÂGES](#) accepte les demandes de façon continue. Toutefois, lors de sa prochaine rencontre, le comité de sélection étudiera les demandes reçues **avant le 30 avril 2015**. Rappelons que le Fonds offre un soutien financier ponctuel aux organismes communautaires du secteur aînés dans différentes régions du Québec. Le Fonds comprend trois volets : Innovation sociale, formation et ressourcement, consolidation et développement.

Valoriser les aînés et le vieillissement

Le vieillissement de la population inspire à plusieurs les pires scénarios d'avenir pour le Québec, en plus des coûts que représenteront les aînés pour la société. Dans sa dernière infolettre, l'organisme PRÉSÂGES fait ressortir l'apport positif des aînés dans les diverses sphères de la société. Voici donc quelques faits intéressants :

- Au sein des organismes communautaires, la grande majorité (75 %) des heures de bénévolat réalisées au Québec sont dispensées par 25% des bénévoles parmi lesquels se retrouvent principalement des aînés retraités.
- 75 % des aînés sont actifs et autonomes, ce ne sont que 26 % d'entre eux qui nécessitent des soins légers ou importants.

Pour poursuivre votre réflexion, vous pouvez consulter le rapport de recherche intitulé : [Bénévolats nouveaux, approches nouvelles](#), cité parmi les sources de PRÉSÂGES.

Les services sociaux et de santé offerts aux aînés canadiens (2015)

Ce rapport donne un aperçu des programmes et des services de soins de santé actuellement offerts aux aînés. Il vise à éclairer la conception de programmes, de plans et de stratégies à venir afin de mieux répondre aux besoins des personnes âgées et de leur famille. Vous pouvez le consulter, en cliquant [ici](#).

Cliniques d'impôt pour personnes à faible revenu

C'est le grand sprint final. Les personnes à faible revenu peuvent contacter Revenu Québec pour obtenir la liste des organismes qui peuvent les aider à faire leur rapport d'impôt au 514-864-6299. Pour avoir droit à ce service, une personne seule doit avoir un revenu annuel inférieur à 20 000 \$. Les personnes âgées de 70 ans et plus qui demeurent dans une résidence de personnes âgées ou dans un appartement doivent apporter leur bail et les annexes au bail s'il y a lieu.

Inégalités de revenu et vieillissement

L'Institut de recherche en politiques publiques (IRPP), conteste les idées reçues au sujet des inégalités de revenu et le vieillissement de la population canadienne, dans un essai qui s'intitule : [The Enabling Society](#). Le rapport envisage plutôt un avenir marqué par une « société habilitante » qui utilise des « mégastatistiques » pour adapter les soins aux individus et développer des politiques sociales ciblées qui offrent de meilleurs services.

Nouvelles des membres et partenaires

Le Temps d'une pause offre depuis 12 ans un service de répit aux familles de personnes atteintes de déficits cognitifs en stade modéré à sévère. L'organisme, après avoir obtenu un financement de l'Appui Montréal, développe maintenant trois nouveaux services : l'halte-répit, la formation et le soutien personnalisé. L'organisme invite les intervenants du milieu communautaire à passer le mot. Des dépliants de présentation de ces nouveaux services sont disponibles sur demande à <mailto:accueil@tempsdunepause.org>. Pour plus de détails, consultez le communiqué et les activités des prochains mois en [pièces jointes](#).

L'Association canadienne pour la santé mentale division du Québec tiendra sa 64^e semaine nationale de la santé mentale du 4 au 10 mai 2015. Cette édition aura pour thème « Prenez une pause, dégagez votre esprit ». Afin d'aider l'Association à rejoindre la population dans son milieu de vie, les organismes sont invités à mettre en œuvre des activités dans leur milieu respectif. À ce titre, l'Association met à la disposition des organismes différents outils sur son [site](#) internet. Il est également possible de commander vos outils ou obtenir davantage d'information à acsmmtl@cooptel.qc.ca ou au 514-521-4993. Vous trouverez la version française du dépliant personnalisé pour les aînés, en [pièce jointe](#).

Offres d'emploi ci-jointes.

Version imprimable ci-jointe.